



AVIS D'ADOPTION
Règlement ADM-170

AVIS PUBLIC est par les présentes donné, par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC des Jardins-de-Napierville, que **mercredi, le 12 octobre 2022 à 19 heures** lors d'une séance ordinaire, le Conseil régional de la MRC des Jardins-de-Napierville, située au 1767, Principale à Saint-Michel, a **adopté** avec dispense de lecture:

Le règlement numéro ADM-170

Règlement régissant les modalités relatives aux services d'enlèvement, de traitement et d'élimination des matières résiduelles de la MRC des Jardins-de-Napierville

Le règlement ADM-170 entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2023.

Le règlement numéro ADM-170 est disponible pour consultation au bureau de chacune des municipalités de la MRC, au bureau de la MRC ainsi que sur le site internet de la MRC www.mrcjardinsdenapierville.ca.

Donné à Saint-Michel, ce 17^e jour du mois d'octobre 2022.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Rémi Raymond', is written over a horizontal line.

Rémi Raymond, LLB, B.A.
Secrétaire-trésorier et
Directeur général
MRC des Jardins-de-Napierville